

Assur'Chiot-Chaton



- Valoriser votre métier
- Certifier la qualité de votre production
- Garantir jusqu'à 2 000 € de frais à vos clients si vous êtes adhérent au SNPCC (sinon 1 000 €)

Activités garanties

Elevage de chiens et/ou chats

Garanties du contrat

Garanties	Plafonds
<p>Décès dans les 15 jours après la vente suite aux maladies suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Pour le chiot : <ul style="list-style-type: none"> - La maladie de Carré - La leptospirose - La parvovirose - La rage ● Pour le chaton : <ul style="list-style-type: none"> - La leucopénie féline - La péritonite infectieuse - L'infection par le virus leucémogène - L'infection par le virus de l'immuno-dépression - 	<p>500 € HT</p>
<p>Frais vétérinaires en cas d'accident pour vos clients dans les deux mois suivants la vente</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● 2 000 € (dont 400 € TTC de médicaments) si vous êtes adhérent au SNPCC ● 1 000 € TTC (dont 200 € de médicaments) si vous êtes non adhérent au SNPCC

Exemples :

- un chiot déclare la parvovirose 5 jours après la vente
- un chiot est opéré suite à un accident dans les 2 mois suivant la vente



Votre contrat Assur'Chiot-Chaton prendra en charge

Un complément de revenu :

- Label Or : 5€ par chiot et/ou chaton
- Label Argent : 4€ par chiot et/ou chaton
- Sans label : 3€ par chiot et/ou chaton

Les points Forts

- ✓ Une offre exclusive pour vous professionnels du chien et du chat
- ✓ Un gage de qualité et de confiance pour vos clients
- ✓ Un complément de revenu et une protection financière pour votre élevage
- ✓ Site @ sécurisé
- ✓ Edition du certificat d'assurance pour votre client



Contact 0892 681 341 ou apcc@contact-snpcc.fr